



Pb avec le constructeur / bâtiments de France

Par **Yvazette**, le **09/06/2016** à **23:25**

Bonjour, j'espère que quelqu'un pourra m'aiguiller. rnrnDonc avec le constructeur nous avons choisi une maison couleur blanche fenêtre et porte grise alu, tuiles (régence) noirernrnl y a plus d un mois demande au constructeur, 2 couleurs pour la façade: réponse impossible étant en zone bâtiments de France:1 seule couleur :okrnrnrnPermis de construire signé envoyé par le constructeur.rnrnLe constructeur nous tel 2 mois après pour nous dire qu'il y a un pb avec la couleur de nos tuiles. BF autorise brun ou rouge Vieilli ou ardoise.rnLe constructeur nous dit qu'il va faire un demande au BF pour qu'il accepte la tuile (régence) noirernrnrnEst ce que c est possible que BF accepte ?rnEt si il n accepte pas il faudra mettre des tuiles ardoise mais qui paye le surplus ? (car l ardoise est plus chère) rnrnC une erreur du constructeur? rnrnMerci d avance pour vos réponses rnCdt Mme yvazette

Par **talcoat**, le **16/06/2016** à **19:11**

Bonjour,rnSi vous avez signé un CCMI contrat de construction de maison individuelle, le prix convenu ne peut être majoré après la signature, le constructeur devra donc prendre à sa charge son "erreur d'appréciation" si l'ABF maintient sa demande de prestation particulière à la zone et qui devait être connue du professionnel.rnCordialement